



Union Française des amateurs d'Armes

BP 132 - 38354 LA TOUR DU PIN CEDEX

Le Président
Jean-Jacques BUIGNE
09 52 23 48 27
jjbuigne@armes-ufa.com

Monsieur Jean LASSALLE
Candidat à l'élection Présidentielle
126 rue de l'Université •
75355 Paris 07 SP

La Tour du Pin le 29 mars 2017

Objet : droit des armes, de sport, de collection ou de loisir.

Monsieur le Député,

L'Union Française des amateurs d'Armes (UFA) s'attache depuis 1979 à défendre les droits légitimes des détenteurs d'armes légaux : tireurs sportifs, chasseurs et collectionneurs. Les préoccupations des détenteurs d'armes peuvent paraître dérisoires à un homme politique, par rapport à l'ensemble des graves problèmes qui se posent à notre pays. Cette question est toutefois étroitement liée à la question de la citoyenneté et de la liberté individuelle car il apparaît que les pays qui respectent le droit (encadré) de leurs citoyens à détenir des armes sont aussi ceux où règne une réelle démocratie (Suisse, Finlande, Allemagne, Grande-Bretagne, Autriche), alors que ceux qui sont les plus restrictifs sont aussi ceux dont les gouvernants placent le moins de confiance dans leur population. Cette passion apporte une certaine part de bonheur à des milliers de nos concitoyens, et leur procure parfois aussi l'oubli temporaire de leurs soucis.

Dans le contexte de l'offensive terroriste que doit affronter la France, certains ne manqueront probablement pas de proposer des mesures démagogiques pour se conformer au climat « sécuritaire » actuel et se donner ainsi une apparence de fermeté. Aussi notre association souhaite-t-elle alerter le candidat que vous êtes afin qu'il ne soit pas tenté de commettre l'erreur de méconnaître le poids électoral des détenteurs d'armes légaux (1,1 millions de chasseurs, 215 900 tireurs sportifs auxquels il faut ajouter un nombre de collectionneurs difficile à évaluer mais très probablement supérieur à 100 000 personnes).

Soucieux de la sécurité publique, les amateurs d'armes ne réclament aucunement une libération excessive des armes « à l'américaine ». Ils admettent sans arrière-pensée l'encadrement légal de leur passion mais souhaitent simplement que leurs gouvernants se refusent à l'avenir à tout amalgame entre l'utilisation pacifique des armes par des citoyens respectueux de lois et l'usage illégal qu'en font les délinquants.

Les amateurs d'armes demandent en particulier :

- une réelle stabilité législative dans le domaine touchant à leur passion,

- une sécurité juridique et un respect du droit de propriété se traduisant par un arrêt des confiscations arbitraires et des interdictions de détenir des armes, prononcées par des instances administratives, sans décision de justice,

Et comme le prévoit la loi du 6 mars 2012 :

- la mise en place de la « Carte du Collectionneur »,

- un classement dans la catégorie collection d'un petit nombre d'armes rares, d'un modèle postérieur à 1900, aujourd'hui totalement obsolètes mais d'un intérêt culturel et historique certain.

Notre association apprécierait que vous puissiez rassurer ses membres sur ces différents points.

Notre association se tient par ailleurs à l'entière disposition de vos collaborateurs s'ils venaient à avoir besoin de précisions techniques sur ce domaine qui nous est cher.

Veillez agréer Monsieur le Député, l'expression de mes sentiments les plus respectueux.

Jean-Jacques BUIGNE,
Président de l'U.F.A.

Luc GUILLOU
Vice Président de l'UFA

